



COLLECTIF POUR L'HÔPITAL DE MOÛTIERS

RASSEMBLEMENT devant l'Hôpital le mardi 7 avril 2015

Bonjour à tous,

Conseillers Départementaux

Maires

Pompiers (malgré l' « obligation de réserve »)

Personnel hospitalier (malgré les pressions de la hiérarchie)

Les stations de skis et leurs personnels

Et les nombreux usagers, citoyens.....

MERCI d'être venus nombreux en ce jour qui est peut-être historique, car c'est le 8 avril c'est-à-dire demain, que la direction du CHAM a décidé la fermeture du service de chirurgie orthopédique, ainsi que le bloc opératoire, sur le site de Moûtiers !.....

.....et si le plan de l'ARS est appliqué, tel qu'écrit dans le « protocole d'accord » proposé à la signature des membres du Comité de Pilotage **il n'y aurait plus de chirurgie à Moûtiers l'hiver prochain, dès la saison 2015-2016**, moyennant 17 millions de travaux sur le site d'Albertville pour URGENCES + BLOCS OPERATOIRES (mais 28 lits de moins qu'aujourd'hui)

.....et par ailleurs a été annoncé par la CHAM la fermeture des URGENCES de Moûtiers au plus tard le 15/12/2015

Cela signifie clairement, comme nous l'avons répété depuis les fausses annonces du directeur de l'ARS fin aout 2013, que **sans chirurgie, il n'a pas de service d'urgences durable à Moûtiers !**

Pourtant cette saison hivernale a battu tous les records : +15% d'entrées aux urgences et d'opérations à intervalle de dates comparables ! Moûtiers a su encore cet hiver montrer ses savoirs faire en prise en charge des urgences, malgré le contexte.....BRAVO et MERCI aux équipes médicales !

Si nous sommes là aujourd'hui, c'est en soutien à ces services hospitaliers vitaux ici à Moûtiers, dans l'hôpital des 3 vallées qui est à la convergence d'un bassin de santé de 258 000 personnes en pointe, le plus important bassin de l'arrondissement

C'est aussi parce que **rien n'est joué, tout est encore possible**

1. **L'ARS a annoncé son plan en novembre 2014, mais le « protocole d'accord » n'est pas encore signé !**
2. Mais surtout, les 27 communes du bassin de santé, ont déclenché une gigantesque ENQUÊTE PUBLIQUE qui a été un énorme succès. Les 21 réunions publiques ont été suivies par plus de 800 personnes : dans ces réunions, comme sur les documents à disposition du public dans les mairies, il avait la présentation du projet de l'ARS et celui du Collectif.

7000 personnes ont donné leurs avis dont 800 avec des commentaires parfois développés

99,4 % ont opté pour le projet du Collectif

0,5 % n'ont pas fait de choix

0,1 % ont opté pour le projet de l'ARS

La participation est représentative puisqu'elle correspond en moyenne à 25% de la population, et à peu de chose près c'est le nombre de suffrages exprimés aux élections départementales :.....

Dans ces conditions, l'Etat qui prétendait échafauder cette nouvelle organisation hospitalière dans la concertation, se doit de nous écouter !

3. Un vœu extrêmement clair a été voté au Conseil Départemental 2 avril dernier à Chambéry, sur proposition de Mme Jocelyne ABONDANCE et Vincent ROLLAND :

Conseil départemental de la Savoie
Séance du 2 avril 2015

*Demande de Thierry Repentin
au nom de l'opposition
Savoir Par Tous : retirer le vœu
Vœu ↳ 8 assésutions*

Présenté par Mme Jocelyne ABONDANCE, M. Vincent ROLLAND

RESTRUCTURATION DE L'OFFRE HOSPITALIERE
SOUTIEN A L'HOPITAL DE MOUTIERS

Le Centre Hospitalier Albertville Moutiers et l'hôpital de Bourg Saint Maurice font l'objet d'un projet de restructuration de l'offre hospitalière conduit par l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes et initié par le Ministère de la Santé.

Cette démarche fait suite à la décision, en novembre 2012, de ne pas donner suite à la construction d'un hôpital neuf pour l'arrondissement d'Albertville Moutiers ainsi que cela était prévu et alors que tous les acteurs de ce dossier s'étaient impliqués depuis plus de 10 ans en faveur de cette orientation insufflée par les services de l'Etat.

A l'occasion de ces travaux, la Directrice générale de l'ARS Rhône Alpes a annoncé, le 5 novembre 2014, les grandes lignes du projet. Elle a précisé à cette occasion que le service de chirurgie de l'hôpital de Moutiers serait définitivement fermé à la fin de la saison d'hiver 2014/2015. Il est fort à craindre qu'il sera difficile de maintenir une offre de service d'urgences avec une telle perspective.

Cette décision est incompréhensible alors que le site hospitalier de Moutiers est la seule réponse hospitalière pour un bassin de plus de 30.000 habitants permanents et près de 300.000 lits touristiques.

Cette décision est incompréhensible alors que le plateau de chirurgie de Moutiers est reconnu pour son orientation traumatologique et osseuse.

Cette décision est incompréhensible alors qu'elle va conduire à une moindre attractivité de ce bassin touristique et économique.

Cette décision est incompréhensible alors que le site de Moutiers présente des chiffres d'activité et des résultats qui ne le placent pas en situation de difficulté.

Pour toutes ces raisons, et compte tenu de la nécessité de pouvoir offrir une réponse hospitalière de proximité pour les résidents permanents comme pour les touristes, **l'Assemblée départementale**

Demande instamment à la Ministre de la Santé de suspendre toute décision de fermeture des services de l'hôpital de Moutiers et notamment la chirurgie et les urgences tant que tous les impacts n'auront pas été appréhendés et tous les scénarios étudiés.

Rappelle les demandes de rendez vous auprès du Ministère de la Santé et du Tourisme restées sans réponse à ce jour.

Confirme son soutien local aux habitants et prend acte des résultats de l'enquête publique menée en mars dernier sur ce sujet.



Ce texte n'a malheureusement pas recueilli le vote des élus de la minorité départementale Savoie Pour Tous

4. Dans la Loi Santé en cours d'élaboration au parlement un amendement présenté par Bernadette Laclais a été adopté en première lecture, sans les voix de l'opposition :

L'alinéa suivant est ajouté dans l'article 1 :

ART. PREMIER

Compléter l'alinéa 19 par les deux phrases suivantes :

« Elle tend à assurer l'accès effectif de la population à la prévention et aux soins et concourt à l'objectif d'équité territoriale. À cet effet, elle tient compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières. »

Exposé sommaire :

Le terme d'équité territoriale vise la dimension spatiale de la justice sociale. Ce principe permet de corriger des situations marquées par des formes d'injustice spatiale. Il inclut les idées de parité de traitement et d'accessibilité, de solidarité entre les ensembles territoriaux. La mise en œuvre des politiques communautaires, parmi lesquelles la politique régionale, est déjà inspirée par ce principe.

En France, la configuration géographique doit pouvoir être prise en compte pour que tous les usagers du système de santé aient l'accès aux services de santé.

5. Le SDIS et Mr le Préfet ne peuvent qu'être inquiets des conditions d'accueil des accidentés l'hiver prochain et les suivants.....d'autant que des problèmes majeurs de circulation, ou plutôt de blocage des routes, sont à prévoir.....et les hélicoptères ne peuvent pas toujours voler
6. Financièrement, pour l'Etat, pour le CHAM, pour la sécurité sociale, pour les ménages.....le plan de l'ARS pose questions.....

Pour toutes ces raisons nous pensons qu'il faut poursuivre nos actions et monter toujours plus haut

Quelles actions envisageons-nous à présent :

- Lettre ouverte à Mme la Ministre avec les 27 communes, pour demander de susoir au plan de l'ARS et obtenir une réunion à paris, dont voici le texte

Les communes du bassin de santé de Moûtiers

(population de 258 000 personnes en pointe)

Sous Couvert du Collectif Pour l'Hôpital de Moûtiers

à

Mme Marisol TOURAINÉ

Ministre des Affaires sociales, de la
Santé et des Droits des femmes

Objet : rendez-vous au ministère « devenir de l'hôpital des Trois Vallées à Moûtiers »

Moûtiers le 3 avril 2015

Madame la Ministre,

Une grande enquête publique « quelle offre hospitalière et médicale en Tarentaise demain » vient d'être menée de concert par 27 communes du bassin de santé de Moûtiers.

La participation à cette consultation citoyenne a été très importante, puisque près de 7000 personnes ont donné leur avis entre 2 propositions :

- d'une part le projet de l'ARS élaboré avec le cabinet KPMG,
- et d'autre part le projet du Collectif pour l'Hôpital de Moûtiers qui s'appuie sur l'étude complémentaire du cabinet Valleys.

Cette participation est significative puisqu'elle représente l'équivalent du nombre de suffrages exprimés aux récentes élections départementales dans le territoire considéré.

Les résultats sont éloquentes : plus de 99% des personnes se sont prononcées en faveur du projet du Collectif et plus de 10% ont argumenté leur choix. Vous trouverez ci-joint le rapport de la commission de dépouillement des registres communaux.

Notre principale requête est l'ajournement du plan de l'ARS, et la comparaison des deux propositions par un comité de pilotage représentatif, comprenant aussi les usagers et le personnel hospitalier.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le vœu adopté par l'assemblée départementale nouvellement élue, ce jeudi 2 avril à Chambéry, qui :

- Demande instamment à la Ministre de la Santé de suspendre toute décision de fermeture des services de l'hôpital de Moûtiers et notamment la chirurgie et les urgences tant que tous les impacts n'auront pas été appréhendés et tous les scénarios étudiés ;
- Rappelle les demandes de rendez-vous auprès du Ministère de la Santé et du Tourisme restées sans réponse à ce jour ;
- Confirme son soutien aux habitants et prend acte des résultats de l'enquête publique menée en mars dernier sur ce sujet.

Nous réitérons donc cette demande de rendez-vous urgente avec vous, compte tenu des éléments occultés ou faussés dans l'élaboration du projet de l'ARS.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

PJ : rapport de consultation publique « quelle offre hospitalière et médicale en Tarentaise demain » - Mars 2015

- . Demander aux élus locaux de ne pas signer le PROTOCOLE D'ACCORD de l'ARS
- . Veiller sur l'hôpital pour qu'il ne soit pas désossé
- . Intégrer la question hospitalière dans le Contrat Local de Santé Tarentaise en cours d'élaboration
- . Continuer d'Orienter la Loi de Santé en débat

**Collectif pour l'Hôpital de Moûtiers**

Moûtiers le 12 octobre 2014

Siège : Mairie de Moûtiers. 73600

Contact Président :

B. Gsell : 07 86 25 91 11

A Mme la Ministre des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits des femmes

LRAR

Objet : projet de santé Tarentaise

Madame la Ministre,

Ni notre collectif d'usagers (350 adhérents), ni les représentants des personnels de santé, ni les maires des communes de stations n'ont été associés aux travaux du « Comité de pilotage » mis en place par l'ARS Rhône-Alpes, en vue de définir une nouvelle organisation des services de santé en Tarentaise.

C'est pourquoi, on peut être surpris lorsque votre chef de cabinet expose dans son courrier du 16/07 que la réflexion menée par l'ARS relevait d'une « démarche participative ».

Vous trouverez ci-joint notre analyse sur la méthode qui a été déployée depuis décembre 2012, sachant que notre préoccupation est qu'au final cela se traduise par un **mauvais choix**.

Savez-vous qu'actuellement il est très difficile voire impossible de trouver un médecin généraliste référent à Moûtiers, que dans la vallée des Bellevilles il n'y a aucun médecin en intersaison, que la population va donc de plus en plus loin pour accéder aux soins ?

Par quel raisonnement les ministères successifs ont-ils décidé de diminuer le « numéris clous » à partir des années 80 ?

Sur quels critères avez-vous décidé que l'hôpital de Moûtiers, un **hôpital de montagne**, seul recours pour 300 000 personnes en période de pointe, situés pour 1/3 d'entre eux à plus de 30 minutes en voiture par beau temps, devait ne devenir qu'un « pôle gériatrique » ?

Le verbe « décider » s'appuie sur les discours des directeurs d'ARS successifs, qui dès le départ de l'étude Tarentaise, avaient indiqué comme postulat que la chirurgie de Moûtiers serait fermée y compris l'hiver.

Le paradoxe que vous pourrez découvrir en lisant le rapport ci-joint, commandé par les communautés de communes du territoire, est que la chirurgie de Moûtiers est largement excédentaire (financièrement).

Le témoignage ci-joint d'une infirmière de bloc vous révélera l'admirable savoir-faire d'équipe, avec un engagement et un esprit ayant la culture de l'urgence depuis des décennies : cette attitude de motivation de groupe est une spécificité du site de Moûtiers.

Pourquoi cette obstination à vouloir fermer le service de chirurgie de Moûtiers, spécialisé en traumatologie osseuse, motivé, efficace, rentable, indispensable, attractif pour les chirurgiens ?

Pourquoi refuser une étude d'impact comparative de plusieurs scénarios ?

Le maintien d'un service d'urgences à Moûtiers a été annoncé : mais comment peut-il fonctionner durablement sans chirurgiens ni anesthésistes, sans transports la nuit, à quel coût pour la collectivité, les ARS, mais aussi les collectivités locales ?

Le projet tel que rédigé actuellement va **coûter plus cher à l'Etat**, aux collectivités, que celui que nous proposons (ci-joint), et pour un service moins bon : n'est-il pas utile de comparer objectivement ces scénarios ?

Après des années d'incertitudes et de démantèlement de ce qui fonctionnait bien, nous pensons sincèrement qu'il serait raisonnable de poursuivre la réflexion quelques semaines, en corrigant la méthode de travail :

- Par l'accueil dans le CoPil de représentants du personnel, des usagers et des maires de stations
- En procédant à une étude d'impact comparant plusieurs scénarios.

Comptant sur votre sagesse dans l'intérêt de la santé et des finances publiques, je vous prie de croire, madame la Ministre, en l'expression de ma plus haute considération.

Le président du collectif